



La réforme Blanquer de la Formation Initiale des Enseignants, c'est maintenant 4 statuts différents pour entrer dans le métier dans les établissements :  
 le statut de Contractuel.les Alternant.e.s et IP « Insertions professionnelles », Lauréat.e.s CAPEPS (Stagiaires Plein Temps et Stagiaires ½ Temps)

### ETUDIANTS préparant le concours CAPEPS (en 22-23)

### LAUREAT.ES CAPEPS (en juillet 2022)

	CONTRACTUEL.LES ALTERNANT.ES	INSERTION PROFESSIONNELLE OU SOPA (Stage en Immersion professionnelle)	FONCTIONNAIRES STAGIAIRES PLEIN TEMPS	FONCTIONNAIRES STAGIAIRES ½ TEMPS
Sur quels moyens dans l'établissement	Sur des moyens d'enseignement <b>EN RESPONSABILITE</b>	Sur le service du tuteur <b>EN OBSERV ou PRAT ACCOMP</b>	Sur des moyens d'enseignement <b>EN RESPONSABILITE</b>	
Année de la formation	Etudiant.e.s M2 MEEF* - passent le CAPEPS - valident leur Master <i>*peuvent aussi être des M1 dans certaines académies</i>	Etudiant.e.s M2 MEEF* - passent le CAPEPS - valident leur Master <i>*peuvent aussi être des M1 dans certaines académies</i>	Lauréat.e.s du CAPEPS Ext titulaire Master MEEF ou issu.e.s du CAPEPS Interne (si expérience antérieure « suffisante »)	Lauréat.e.s du CAPEPS Ext non titulaire Master MEEF ou issu.e.s du CAPEPS Interne (si expérience antérieure « insuffisante »)
Horaires EPS et UNSS	6h/sem/année 24h Unss /1 <sup>er</sup> trim (soit l'équivalent de 3h Unss sur 8 semaines, ou 2h sur 12 semaines) <i>[Leur contrat = 24h d'Unss sur les 240h d'enseignement/année]</i>  <i>Autorisation d'absence 2j la semaine précédent les écrits et 2j avant les oraux.</i>	6h/sem/année 24h Unss /1 <sup>er</sup> trim 2 étudiants en binôme, qui partagent les classes*  <i>*Stage massé possible ailleurs avec étudiant seul 6h/sem/18 sem max</i>	17h/sem/année 3h Unss/sem/année  <i>Le ministère précise que le « crédit des jours de formation est organisé sur le temps de service des stagiaires »</i>  <i>Mais le rectorat demande à ce qu'il n'y ait pas de cours en établissement le jeudi, pour pouvoir y ajouter EN PLUS leur formation de 13-16 jours...</i>	7h à 10h/sem/année 3h Unss/sem/1 <sup>er</sup> semestre.
Vigilance	-Affectation au plus près de leur INSPE ou leur domicile -Pas d'affectation en REP - 2 niveaux maximum - Eviter classes à examen ou Segpa - Pas de PP, ni d'Hsa	-Affectation au plus près de leur INSPE ou leur domicile	- Affectation au plus près de leur INSPE ou leur domicile - 2 niveaux maximum - Eviter classes à examen ou Segpa - Pas de PP, ni d'Hsa	- Affectation au plus près de leur INSPE ou leur domicile - 2 niveaux maximum - Eviter classes à examen ou Segpa - Pas de PP, ni d'Hsa
Enseignement Formation	En Etab > lun, mar, mer A l'Inspe > jeu, ven (Brest ou Rennes)	En Etab > lun, mar, mer A l'Inspe > jeu, ven (Brest ou Rennes)	A l'Inspe > crédit de 13 à 16 jours sur l'année (Brest ou Rennes)	En Etab > lun, mar, mer A l'Inspe > 230 à 250 heures sur l'année (Brest ou Rennes)
Etudiant.e.s Rémunération Gratification	695€ net /mois + fraction de l'ISOE	Gratification de 125€/mois pendant 10 mois	1451€ net /mois (échelon 1)	1451€ net /mois (échelon 1)
Tuteur.trice Sa rémunération	Tuteur.trice dans/hors étab 800€ brut/étudiant.e/an	Tuteur.trice dans/hors étab 300€/étudiant.e/an (si M2) 150€/étudiant.e/an (si M1)	Tuteur.trice dans/hors étab (fin du tutorat Inspe, par défaut...) 1250€/stagiaire/an gain d'un an pour CI Ex (viv 1)	Tuteur.trice dans/hors étab 1250€ brut/stagiaire/an gain d'un an pour CI Ex (viv 1)

